

**Avis ouvert à  
MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA PROMOTION DES OFFRES DE TOURISME  
RURAL EXPÉRIENTIEL SÉLECTIONNÉES DANS LE CADRE DU PROJET TERRAGIR3**

Attendu que :

Regione Liguria est partenaire du projet Terragir3 financé dans le cadre du PO Interreg Italie - France Maritime ;

l'objectif du projet Terragir3 est d'accroître la compétitivité des PME du tourisme et l'attractivité des zones marginales et insulaires de l'espace transfrontalier en favorisant des systèmes partagés de positionnement et de promotion des produits touristiques innovants par :

- la promotion d'une offre intégrée de tourisme rural,
- la protection de la qualité des produits et la promotion d'une éducation alimentaire correcte,
- la mise en valeur des éléments de typicité et d'excellence des territoires,
- le soutien de formes de tourisme véritablement expérientielles,
- la promotion de formes de tourisme durables, *green&blue*,
- le renforcement de l'efficacité commerciale et entrepreneuriale des secteurs de référence.

**Regione Liguria met à disposition une liste de plus de 120 offres qualifiées et sélectionnées de Tourisme Rural Expérientiel et**

**INVITE**

**les tour-opérateurs italiens et étrangers** à manifester leur intérêt à inclure dans leur propositions commerciales les offres de tourisme rural expérientiel susmentionnées, qui seront également consultables en ligne dans une rubrique spéciale du site institutionnel du projet Terragir3, sur le site [www.LaMiaLiguria.it](http://www.LaMiaLiguria.it) et dans l'application mobile dédiée LaMiaLiguria

**1 - Objectif du présent Avis.**

Le présent avis a pour but de :

**A. promouvoir les offres de tourisme rural expérientiel**, proposées par des acteurs économiques (agritourismes, fermes pédagogiques, entreprises de pêche, producteurs d'appellations géographiques - AOP, AOC et IGP etc.), identifiées et sélectionnées par Regione Liguria dans le cadre du projet Terragir3, par leur inclusion dans les offres commerciales des tour-opérateurs identifiés par le présent avis. La liste des propositions sera mise à la disposition des opérateurs jugés éligibles ;



La cooperazione al cuore del Mediterraneo  
La coopération au cœur de la Méditerranée

**B. encourager également, comme conséquence, la promotion d'expériences touristiques complémentaires, à savoir, par exemple :**

- les excursions dans les environs ;
- les visites guidées ;
- les itinéraires œno-gastronomiques ;
- les itinéraires culturels ;
- les itinéraires naturalistes – environnementaux/ botaniques–naturalistes ;

**2 – Destinataires du présent Avis**

L'avis est destiné aux tour-opérateurs (sans limitations de territoire ou de forme juridique).

**3 – Modalités et délai de soumission des candidatures**

À partir de la date de publication du présent avis sur le site web de Regione Liguria, section BANDI e AVVISI (APPELS D'OFFRES ET AVIS), les acteurs intéressés à cet avis peuvent soumettre leur manifestation d'intérêt, composée des pièces suivantes :

- l'annexe A du présent avis, entièrement complétée et signée par le représentant légal ;
- la copie de la pièce d'identité du représentant légal ;
- les documents obligatoires mentionnés dans le formulaire A susmentionné ;

par P.E.C. (courrier électronique certifié) à l'adresse [protocollo@pec.regione.liguria.it](mailto:protocollo@pec.regione.liguria.it) en indiquant dans l'objet: "**Manifestazione di interesse rivolta ad operatori dell'intermediazione turistica a promuovere le offerte turistiche esperienziali rurali - Progetto Terragir3**" « **Manifestation d'intérêt destinée aux tour-opérateurs pour la promotion des offres de tourisme rural expérientiel - Projet Terragir3** »

S'agissant d'un AVIS OUVERT, aucun délai n'a été fixé pour la soumission des manifestations d'intérêt.

Regione Liguria se réserve le droit de fixer un délai pour la soumission des manifestations d'intérêt dans un acte ultérieur.

**4 – Examen des demandes et critères d'évaluation**

Les demandes reçues seront examinées par Regione Liguria et évaluées sur la base des critères suivants :

- évaluation des exigences d'aptitude professionnelle et de la capacité technique et professionnelle du soumissionnaire ;
- évaluation des modalités de promotion et de commercialisation de l'offre de tourisme rural expérientiel sélectionnée dans le cadre du projet Terragir3 ;

## 5 - Engagements

Regione Liguria, offre **exclusivement aux opérateurs qui signeront le "Pacte pour la promotion et la commercialisation des offres green&blue - Projet Terragir3"** (annexe B du présent avis) ce qui suit :

- la publication, sur la page du site [www.lamiaLiguria.it](http://www.lamiaLiguria.it) dédiée au projet et sur l'application **LamiaLiguria** - section dédiée au tourisme expérientiel, des liens vers leurs sites de promotion et de commercialisation ;
- l'implication dans les actions de communication médias et réseaux sociaux dédiées au projet et à la promotion de l'offre expérientielle rurale en Ligurie ;
- le **book numérique** consacré au tourisme rural expérientiel en Ligurie (voir introduction à l'annexe C), réalisé spécialement pour le projet TERRAGIR3 : le book situe et illustre les offres les plus significatives de tourisme expérientiel des exploitations agricoles sélectionnées dans le cadre du projet ;
- les identifiants pour **accéder à la base de données** qui rassemble toutes les expériences sélectionnées dans le cadre du projet. La base de données est dynamique, elle est donc destinée à s'enrichir, au fil du temps, de nouvelles entreprises et/ou d'offres expérientielles vérifiées par les bureaux ;
- le lien pour participer de manière interactive au **webinaire informatif dédié**, auquel participeront les experts qui ont collaboré à sélectionner les expériences ainsi que les techniciens informatiques qui ont conçu la base de données. Le webinaire de formation aura lieu **avant la fin du mois de février 2021**. Après cette date, il sera possible de regarder l'enregistrement du webinaire.

Les opérateurs jugés éligibles et qui signeront le « *Pacte pour la promotion et la commercialisation des offres green&blue - Projet Terragir3* » avec Regione Liguria, sont tenus de :

- respecter les dispositions du décret législatif du 23.05.2011 n. 79 concernant les offres et les forfaits touristiques, ainsi que de respecter toutes les mesures d'assistance au consommateur imposées par les obligations de diligence professionnelle à leur charge aux termes de la loi ou du contrat.
- garantir, pendant la durée du Pacte, la mention du projet Terragir3 (selon le schéma graphique à l'annexe D) dans toutes les communications relatives aux offres de tourisme rural expérientiel, visées dans la présente manifestation d'intérêt (comme prévu par le Manuel de référence de l'utilisateur disponible au lien suivant : <http://interreg-maritime.eu/comunicazione> );

## 6 – Informations complémentaires

Le présent avis :



La cooperazione al cuore del Mediterraneo  
La coopération au cœur de la Méditerranée

- ne constitue pas une offre au public aux termes de l'article 1336 du Code civil italien, ni une promesse au public aux termes de l'article 1989 du Code civil italien et n'entraîne aucune charge financière pour l'Administration régionale car il ne crée aucune obligation pour Regione Liguria qui pourra, à tout moment, suspendre, annuler ou révoquer la procédure sans que les participants n'aient aucun droit et/ou puissent prétendre à quoi que ce soit à son encontre ;
- n'impose aucune charge financière aux participants envers Regione Liguria ;
- ne lance aucune procédure d'appel d'offres, il vise exclusivement à recevoir des manifestations d'intérêt afin d'encourager la participation et la consultation des tour-opérateurs ;
- n'implique aucune exclusivité sur la vente des offres de tourisme rural expérientiel, qualifiées et sélectionnées par Regione Liguria elle-même ;
- Regione Liguria n'est aucunement impliquée dans les rapports juridiques et économiques qui seront éventuellement établis entre les tour-opérateurs et les acteurs économiques (agritourismes, fermes pédagogiques, entreprises de pêche, producteurs d'appellations géographiques - AOP, AOC et IGP etc.) qui proposent les offres expérientielles rurales sélectionnées.